



Le petit Bouvaincourtois



SOMMAIRE

Les vœux du Maire
L'état civil
Informations pratiques
Les travaux dans la commune
Vie de la commune
Vie de la Communauté de Communes
Vie scolaire
Vie associative
Soyons des éco-citoyens

page 2
page 3
pages 4 - 7
pages 8 - 9
page 10
page 11
page 12
pages 13 - 14
page 15



Bulletin Municipal - N° 8 - Février 2018



Les vœux du maire

Bouvaincourtoises, Bouvaincourtois,

Le 20 janvier dernier, vous avez été conviés dans la salle polyvalente pour la 4^{ème} traditionnelle cérémonie des vœux.

Après avoir présenté au nom de toute l'équipe municipale, les meilleurs vœux de santé, de joie, de réussite et une pensée particulière pour un administré qui nous a quitté bien trop tôt, ce fut le moment de présenter le bilan de l'année 2017.

Je pense pouvoir affirmer que nous avons respecté toutes nos promesses concernant les réalisations (voir les vœux du 20 janvier 2017) sauf une. Nous pouvons dire que Bouvaincourt-sur-Bresle n'est pas une commune qui sommeille mais une commune active malgré la baisse des dotations de l'État 96 000 € en 3 ans !



2017 fut l'occasion de remettre deux médailles d'honneur Régionale, Départementale et Communale aux agents Messieurs Pancras Philippe et Dautresire Mickaël.

Récompense pour 20 années d'activités et de service dans la fonction publique. Médaille d'argent, il n'y a pas de distinction modeste, il n'y a que des bénéficiaires méritants.

Je vous exposais les futurs projets, nombreux pour 2018. En plus du lotissement, 2 importants projets : celui de la salle polyvalente et de la mise aux normes PMR du secrétariat de mairie et de ses annexes.

Ce fut ensuite le temps des remerciements aux corps des sapeurs-pompiers, et particulièrement à l'Adjudant-chef Laurent Hénocque qui succède au Lieutenant Jean-Christophe Bardoux.

Remerciements aux employés communaux, aux bénévoles, aux associations, au 1^{er} adjoint qui a assuré mon remplacement pendant mes 3 semaines d'absence en décembre.



Je vous renouvelle au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire,
Roger POYEN



État civil

NAISSANCES : ILS SONT ARRIVÉS... EN 2017

Le 18 janvier
à Rouen

LEJEUNE Gaspard, Jules, Loïc

Le 26 janvier
à Dieppe

FERRY Hanaé

Le 31 mars
à Dieppe

LAFOLIE Martin, Guillaume, Gilbert, Bernard

Le 17 juin
à Abbeville

DELMACHE Julia, Segó, Isa, Clo

Le 28 août
à Abbeville

TELLIER Titouan, Louka, Bastian

Le 18 septembre
à Abbeville

HEUDES Cameron, Fernand, Alain

Le 25 septembre
à Amiens

MAINNEMARRE Camille, Cécile, Pierrette

Le 29 septembre
à Abbeville

BOCLET Thaïs, Edmonde, Yvette

Le 3 octobre
à Dieppe

MAUBERT Noéline, Marie-Pierre, Gabrielle

Le 20 octobre
à Abbeville

MARZIN Thomas, Jean, Jonathan



FÉLICITATIONS

MARIAGES : LEURS DESTINS SE SONT UNIS...



Le 1^{er} juillet : **MAURER** Linda et **VINCENT** Benoît

Le 1^{er} juillet : **LECONTE** Sabrina et **HEUDES** Benjamin

DÉCÈS : ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 3 mars

Mme **SAINT-GERMAIN** née DOLIQUE Lucienne, Germaine

Le 12 avril

M. **CAGNON** André, Georges, Gustave

Le 21 mai

M. **LE GOFF** Michel, Jacques

Le 2 juillet

M. **NACHUN** Roland, Gérald

Le 13 août

Mme **MULLER** née NACHUN Jacqueline, Charlotte, Louise

Le 23 août

M. **DELAMARRE** Marcel, Roger

Le 23 octobre

Mme **GOMES CARDOSO** née LEROY Marina, Henriette, Marguerite

Le 12 novembre

Mme **LEFEVRE** née HOLLEVILLE Yvette, Fernande, Alfreda





Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30.

Mardi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 00.

Mercredi : de 11 h 00 à 12 h 00.

Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 00.

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30.

☎ 03.22.30.86.87

📍 114, rue de la République - 80220 BOUVAINCOURT-sur-BRESLE

📧 mairie.bouvaincourt-sur-bresle@laposte.net

🌐 <http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr>

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire et les adjoints se feront un plaisir de vous recevoir, à votre demande, sur rendez-vous.

Pour cela nous vous invitons à contacter la mairie au 03.22.30.86.87 ou à aller sur le site de la commune, à la rubrique **Nous contacter**, <http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr/contact.html>, pour y laisser vos coordonnées et indiquer qui vous désirez rencontrer.

Nous vous rappellerons pour convenir avec vous d'un rendez-vous.

LA DÉCHÈTERIE DE BEAUCHAMPS

La déchèterie est située **Impasse de la Fontaine d'Arcy**, à la sortie de Beauchamps en direction de Gamaches.

Tél : 03.22.30.63.54



Vous pouvez y déposer : déchets verts, encombrants, cartons, gravats, ferrailles, bois, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), néons et ampoules, huiles moteur usagées, huiles alimentaires, textiles, piles, batteries, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), verre, papiers, emballages recyclables, cartouches d'encre, pneus (véhicules légers uniquement). Amiante (se renseigner auprès du gardien)



Déchets interdits : ordures ménagères, les déchets dangereux présentant un caractère explosif (bouteille de gaz), les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et de l'environnement.

RAPPEL: Les dépôts "sauvages" de déchets verts en divers endroits de la commune sont interdits et leurs auteurs seront poursuivis.

Horaires d'hiver (15 octobre au 14 avril)		
LUNDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
DIMANCHE	FERMÉ	
FERMÉ les jours fériés		

Horaires d'été (15 avril au 14 octobre)		
LUNDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
DIMANCHE	FERMÉ	
FERMÉ les jours fériés		

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères est effectué le **MERCREDI MATIN**. Il faut donc penser à sortir son container le mardi soir.





Informations pratiques

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scies, ...) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et le dimanche et les jours fériés, de 10h00 à 12h00.

(Arrêté Préfectoral du 20/06/2005, Art.11)



DÉCHETS VÉGÉTAUX

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets végétaux à l'air libre, les feux de jardins étant interdits. Il est recommandé de favoriser le compostage ou de déposer les déchets verts en déchèterie.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, ...



CHIENS DANGEREUX

Conformément à la loi, tout propriétaire d'un chien de 2^{ème} catégorie doit obligatoirement en faire la déclaration à la mairie.

La 2^{ème} catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (Livre des Origines Français). Leur maître doit disposer de documents délivrés par la société centrale canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien.

Il s'agit des chiens de race Staffordshire Terrier, Pit-bull, American Staffordshire Terrier, Rottweiler, Tosa.



Elle regroupe également les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines. Alors, un seul geste : je ramasse dans un sac plastique (ou autre) et je jette dans une poubelle !



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**





Informations pratiques

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis mars 2017, la demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) doit être effectuée dans une des mairies équipées(*) d'un dispositif de recueil, comme celles de **FRIVILLE-ESCARBOTIN** et **GAMACHES**, où il faut ensuite revenir retirer la carte d'identité.

Il est également possible d'enregistrer sa demande depuis son domicile grâce au téléservice de pré-demande en ligne, disponible sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse: <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué et permettra de raccourcir le temps de dépôt de la demande auprès de la mairie équipée du dispositif de recueil.

(*) La liste des mairies équipées est disponible sur le site internet : <https://www.service-public.fr/>

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

Depuis novembre 2017, les guichets "Permis de conduire" de la préfecture sont définitivement fermés. Les démarches relatives au permis de conduire sont à réaliser sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.

Ces démarches concernent :

- l'inscription au permis de conduire nécessitant le passage d'un examen ;
- la demande de permis de conduire ;
- la consultation du solde de vos points.

Vous trouverez l'adresse du photographe ou de la cabine photomaton la plus proche de votre domicile vous proposant des **photos d'identité**

au format numérique, sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>.



PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie en lieu et place des greffes des tribunaux d'instance. Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Ils s'engagent à une aide matérielle réciproque (contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé,...) et à une assistance réciproque (en cas de maladie ou de chômage).



Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer à la mairie.

Les futurs partenaires ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, et ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs. Ils doivent **se présenter en personne et ensemble** devant l'officier de l'état civil de la mairie de leur résidence commune, **avec les documents suivants**:

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété *cerfa n° 15726*02*) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire *cerfa n° 15725*02*) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).



Les Travaux et les achats réalisés en 2017

Voici la liste des travaux qui ont été effectués dans la Commune au cours de l'année 2017.



Au camping

Les travaux de mise aux normes ont permis de garder la 2^{ème} étoile pour labelliser notre résidence de loisirs :

- Rénovation entière du grand bloc sanitaire et réfection complète du petit ;
- Rénovation du bâtiment d'accueil ;
- Création d'abris poubelles ;
- Remise aux normes de différents bâtiments ;



Certains autres travaux n'étaient pas en lien avec la mise aux normes pour garder la 2^{ème} étoile, mais malheureusement nécessités suite à des dégradations causées par des personnes malveillantes :

- Installation d'une caméra de vidéo protection pour la surveillance de l'entrée de notre parc résidentiel de loisirs ;
- Remplacement du moteur de la barrière (forcé par un indélicat).



A l'école

- Installation d'une alarme incendie et d'une alarme intrusion et attentat ;
- Installation de volets électriques dans la classe de Monsieur Roussel ;
- Rénovation complète de la nouvelle classe de Monsieur Roussel (anciennement la Bibliothèque Centre Documentaire (BCD))

Notons également dans les dépenses relatives à l'école, le renouvellement de séries de manuels scolaires en conformité avec les nouveaux programmes.

A l'église

- Remise en état du clocher ;
 - Nettoyage des fientes de pigeons ;
 - Remplacement des échelles et des paliers ;
 - Installation de grillage à toutes les ouvertures.



Ailleurs dans le village

- **Rue de la forêt** :
 - Réalisation d'un aménagement pluvial et installation de 2 dos d'âne ;
- **Rue Maquenhen** :
 - Extension de voirie et d'éclairage public ;
- **Rue du 8 mai** :
 - Rénovation d'un trottoir et création d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite ;
- **Rue des Petits Prés** :
 - Renforcement d'un mur.



Toutes ces réalisations ont été accomplies en grande partie par nos employés communaux que nous ne manquons pas de remercier.

- **Rue des Camprets** :
 - Extension du lotissement "Les Camprets" de 7 parcelles supplémentaires.

N'oublions pas le nettoyage conséquent des berges des étangs et de la rivière ainsi que les plantations d'arbustes effectués bénévolement par les pêcheurs de l'AAPPMA.



Les Travaux et les achats réalisés en 2017 (suite)

66 points lumineux ont été changés rue de la République (RD 1015)

Si vous ne l'aviez pas remarqué, la lumière le long de la route départementale n'est plus orange ! Les nouvelles ampoules LED, d'un blanc bien lumineux, permettent non seulement de mieux voir la nuit, mais engendreront une économie énergétique équivalente à 2 514 € par an.

Le matériel étant garanti 2 ans, cela permettra une déduction des coûts d'entretien annuels de 1 124 €. La commune économisera 3 638€ par an les deux premières années. L'investissement sera amorti en moins de 8 ans.

Les lampadaires ont été programmés pour réaliser une baisse d'intensité de l'éclairage la nuit, ce qui contribue à ces économies.

Aux heures de pointe, matin et soir, l'éclairage est à son maximum. La réduction d'intensité à 80% commence à partir de 21h00, et baisse encore à 50% de 23h00 à 4h00 du matin. A partir de 4h00, l'éclairage revient à 80% pour accompagner ceux qui partent tôt le matin, puis remonte à 100% d'intensité à partir de 6h00 jusqu'à l'extinction.



Achat de différents matériels et outillages

- Acquisition d'un poste à souder et remplacement une débroussailleuse ;
- Acquisition d'un coffret électrique pour les manifestations extérieures (fête), d'un afficheur pour la salle des sports et de différents présentoirs pour la salle des associations ;
- Participation à l'extension de la caserne des pompiers par la fourniture de différents matériaux sachant que les travaux sont réalisés par les pompiers eux-mêmes ;
- Acquisition de tables et de chaises pour la cantine.



Les Travaux prévus pour 2018

EN PRÉVISION POUR CETTE ANNÉE 2018

- Continuer l'extension du lotissement "Les Camprets" ;
- Continuer la modification d'éclairage dans différentes rues ;
- Continuer à améliorer le parc résidentiel de loisirs (*clôtures, création massifs de fleurs, création d'un point incendie*) ;
- Augmenter le fleurissement de notre commune (contrôle cette année par la Région) ;
- Rénover le préau de l'école ;
- Mise en place de bancs autour des étangs et rénovation de tous les bancs existants ;
- Refaire le marquage de toutes les places de stationnement et des bandes jaunes ;
- Réaliser un marquage devant les bornes incendie ;
- Continuer l'instruction du PLU ;
- Et bien sûr réaliser les différents travaux qui viendront à se présenter...

Mais aussi deux grands projets cette année :

► **Agrandissement et rénovation de la salle polyvalente** : datant des années 70 et ne répondant plus à tous nos besoins, la rénovation de notre salle polyvalente est devenue une nécessité.

L'architecte est désigné. Nous sommes en attente de ses propositions pour déterminer la nature des travaux à entreprendre.

► **Mise aux normes de la mairie et de ses annexes** : pour se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et rendre l'espace accueil plus agréable pour les usagers, des travaux seront à prévoir.

Et tout cela avec des dotations de l'État en baisse de plus de 96 000 € en 3 ans !



Vie de la Commune

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre 2017 s'est déroulée comme d'habitude au Monument aux Morts. Sous une pluie battante, qui a malheureusement découragé certains, le Maire a lu la lettre du Ministre des Anciens Combattants, et la clique des Sapeurs-Pompiers a joué les morceaux traditionnels pour commémorer les morts.



Cette cérémonie a été marquée par l'implication des enseignants de l'école. Pour que le sacrifice des soldats ne soit pas juste un vain mot, les enfants avaient préparé des textes émouvants qu'ils ont lus et chansons poignantes qu'ils ont interprétées.

Tous ont chanté "Je suis un soldat" de Florent Pagny, puis le poème de Paul Elouard, "Liberté", a été récité par les élèves du CP/CE1, et "Le dormeur du Val" d'Arthur Rimbaud par ceux du CM1/CM2. Ces belles paroles, ainsi que les biographies de soldats bouvaincourtois morts pendant la guerre, ont permis à chacun de comprendre l'importance de cette journée de commémoration pour la paix.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme tous les ans, c'est une trentaine d'habitants qui ont participé au concours des maisons fleuries. Pour récompenser leurs jolis jardins, qui contribuent à l'embellissement de notre petit village, la Mairie a organisé une petite cérémonie fin novembre.

Tous gagnants, les participants ont reçu en cadeau une belle petite composition florale, accompagnée comme il se doit du pot de l'amitié.

N'hésitez pas à vous inscrire au concours pour l'année prochaine ! L'information sera dans votre boîte aux lettres au printemps.



SOIRÉE DANSANTE DU COMITÉ DES FÊTES

Choucroute géante ou tartiflette ? Les convives se sont régalés lors de la 4^{ème} soirée dansante du Comité des Fêtes le 17 octobre ! Ambiance festive, musique des années 80 et un bon repas, tous les ingrédients étaient réunis pour faire la fête.

Malheureusement, peu d'habitants se sont inscrits, à peine une cinquantaine. Le Comité des Fêtes a donc décidé de ne plus proposer cette soirée l'année prochaine. Nous sommes à votre écoute pour d'autres manifestations qui répondraient plus à vos attentes, n'hésitez pas à contacter la Présidente, Yveline Henocque, pour lui proposer vos suggestions.





NOUVEAUX HORAIRES POUR LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES



Communiqué de presse

Pour répondre à de nouvelles réalités budgétaires et suite à l'analyse des fréquentations de ses trois déchèteries (Ault, Beauchamps, Le Tréport) au cours des dernières années, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a décidé de modifier les horaires d'ouverture de ces déchèteries.

Désormais les déchèteries d'Ault et de Beauchamps seront fermées une journée par semaine (le mardi pour Ault et le jeudi pour Beauchamps) et elles seront fermées le dimanche.

La déchèterie du Tréport sera fermée le mardi matin et le jeudi matin mais elle sera ouverte le dimanche matin.

Pour le point déchets verts de Criel-sur-Mer, les horaires sont inchangés.

Les 38 402 habitants des 28 communes de la CCVS auront donc, à l'exception du dimanche après-midi, accès à au moins une déchèterie dans des plages horaires suffisamment larges pour répondre aux besoins de chacun.

Nous sommes conscients de l'effort d'adaptation demandé à chacun de nos concitoyens mais ces modifications étaient indispensables pour organiser ce service en maintenant le rapport qualité/coût de service/fiscalité.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes des Villes Sœurs s'adresse aux parents de jeunes enfants et aux assistant(e)s maternel(le)s des 28 communes de la CCVS.

Ses missions sont à la fois de conseil, d'information, d'animation et de médiation.

Si vous êtes parents ou futurs parents, vous vous demandez sans doute comment faire garder votre enfant, comment faire face à votre nouveau statut de parent employeur, quelles sont les aides dont vous pourriez bénéficier...

Si vous êtes assistant(e) maternel(le), il vous importe de connaître vos droits et devoirs : Comment obtenir l'agrément du conseil départemental, quelles sont les aides attribuées à l'installation des assistants maternels, comment sont calculés salaires, congés payés, indemnités, comment bénéficier d'une formation continue...

Tout au long de l'année le RAM met en place des animations gratuites : Ateliers de massage bébé (avec les parents), réunions d'information à thème, sorties, événements...

Retrouvez le détail et la programmation de ces activités du RAM sur le site de la CCVS : <http://www.villes-soeurs.fr/services-aux-publics/petite-enfance/relais-assistantes-maternelles/>

La coordinatrice du RAM peut intervenir à la demande d'une assistante maternelle ou d'un parent pour essayer de mettre en place une conciliation lorsqu'un conflit survient entre les deux parties afin d'éviter le recours aux services de la justice prudhomale.

Contact :

12 avenue Jacques-Anquetil – 76260 Eu

Tel : 02.27.28.03.91

Permanences téléphoniques : Le mercredi et le jeudi de 14h à 16h.

Entretiens sur rendez-vous : du lundi au vendredi.





L'ÉCOLE DE BOUVAINCOURT

Cette année 2017 - 2018, notre école accueille 56 enfants de la maternelle au CM2, répartis en trois classes.

Madame GREBOVAL Nadine, maîtresse de la classe du CP / CE1 / CE2 (Cycle 2) est également la directrice de l'école.

Madame CAMBROUSE Christine, est la maîtresse de la classe maternelle (Cycle 1) et Monsieur ROUSSEL Daniel, le maître du CE2 / CM1 / CM2 (Cycles 2 et 3).

La Commune dispose d'un service gratuit de garderie, dès 7h30 et jusqu'à 18h00, et d'un service de restauration scolaire.



Les horaires de l'école sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00
Après-midi	T.A.P.	13 h 40 - 16 h 00		13 h 40 - 16 h 00	13 h 40 - 16 h 00

Le lundi après-midi, les élèves n'ont pas classe mais ils peuvent participer aux temps d'activités péri-éducatives (T.A.P.) organisés par la CCVS et la Commune.

Pour tout renseignement, appelez l'école au 03.22.30.46.69 ou la mairie au 03.22.30.86.87.



Les **inscriptions à l'école pour la prochaine rentrée de septembre 2018** se feront auprès de la directrice à partir du 12 mars 2018, sur rendez-vous pris au préalable en appelant à l'école au 03.22.30.46.69.

L'ÉCOLE DES ÉTANGS FÊTE NOËL

S'il est bien une tradition que les parents ne ratent jamais, c'est le spectacle de Noël de tous les élèves.

Toutes les classes préparent pendant des semaines afin que chants, danses et pièces de théâtre soient parfaits pour le jour J.

Un gros travail autant pour les professeurs que pour les élèves !

Alors le samedi 15 décembre, les familles étaient venues nombreuses pour applaudir les jolies prestations des enfants.

Avec, bien entendu, comme récompense en fin de spectacle, la venue du Père Noël et la distribution des cadeaux.



Un grand merci à tout le personnel municipal qui a œuvré, ainsi que les représentants des parents d'élèves, pour la réussite de ce bel après-midi.

Et un grand bravo aux élèves, aux enseignants, à l'ATSEM, Isabelle, et aux personnes qui les ont accompagnés, Mylène et Nathalie.



Vie associative

AAPPMA DE BOUVAINCOURT



Photo K. Lapostolle

Lors de l'Assemblée Générale du 2 Février dernier, en présence de M. Michel BLANCHARD, Président de la Fédération de la Somme et M. Jean-Marie PELETTIER, Vice-président, l'AAPPMA(*) de BOUVAINCOURT a récompensé son plus jeune pêcheur, Noa VANDESTEEN, âgé de 3 ans et demi, en lui remettant un diplôme et en cadeau bien sûr..... une canne à pêche !



Photo K. Lapostolle

ENTRETIEN :

Cette année encore, l'AAPPMA de notre commune a œuvré pour l'entretien des berges de la Bresle et les abords des étangs. Elle remercie tous les volontaires qui se sont mobilisés tous les samedis matin depuis plusieurs mois pour offrir à chacun, pêcheur, chasseurs et promeneurs, un cadre des plus agréable.

La municipalité les en remercie aussi très sincèrement.



VENTE DE CARTES DE PECHE :

Pour la saison 2018, la vente de cartes de pêche se fera **uniquement par Internet** à l'adresse : www.cartedepeche.fr

Le nouveau dépositaire des cartes de l'AAPPMA est : **PASSION PÊCHE à FRIVILLE-ESCARBOTIN**

PONTON P.M.R :

Cette année, l'AAPPMA envisage la mise en place d'un ponton PMR pour permettre aux pêcheurs à mobilité réduite de pouvoir pratiquer, eux aussi, leur loisir. Elle est actuellement à la recherche de subventions pour pouvoir réaliser ce projet.

(*) Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Cette année encore, en association avec la Société de chasse, l'AAPPMA de Bouvaincourt organise une opération de nettoyage des étangs et des abords des bois de la commune dans le cadre la 2^{ème} édition de l'opération « Hauts-de-France Propres, ensemble nettoyons notre région ! »

RENDEZ-VOUS DIMANCHE 18 MARS 2018

à 8 h 45 à l'entrée du camping

Venez nombreux !





Vie associative

L'ENTRAIDE FAMILIALE SUCCEDE AU SIAM

Suite aux nouvelles orientations du Conseil Départemental de la Somme dans le secteur de l'Autonomie, le Syndicat Intercommunal d'Aides Multi-sociales (SIAM) a été contraint de procéder à sa dissolution.



Les services qu'il assurait auprès des habitants des 6 communes (Allenay, Béthencourt-sur-Mer, Bouvaincourt-sur-Bresle, Friaucourt, Oust-Marest et Tully) sont maintenant repris par une autre association à but non lucratif, l'Entraide Familiale. Celle-ci se développe sur le secteur « Baie de Somme - Trois vallées » avec comme objectif prioritaire d'offrir aux personnes dépendantes et/ou handicapées un service de qualité au meilleur coût tout en veillant au maintien des emplois.

Afin de maintenir un lien de proximité indispensable avec les salariés et les usagers, l'Entraide Familiale a ouvert un **bureau à GAMACHES, 67 rue du Général de Gaulle**, afin d'y tenir une **permanence** le lundi, de 13h30 à 17h00, et le mercredi et vendredi, de 14h00 à 16h00.

L'Entraide Familiale, c'est le sérieux d'une équipe qui apporte le réconfort nécessaire auprès de la personne pour qu'elle reste dans son environnement habituel et quotidien. Elle propose :

- Accompagnement dans les gestes du quotidien ;
- Accompagnement dans la vie sociale ;
- Préparation des repas ;
- Courses ;
- Travaux ménagers courants ;
- Entretien et repassage du linge ;
- Démarches administratives ;
- Garde de jour, de nuit ;
- Garde d'enfants, ...

L'Entraide Familiale
30 / 32 Chaussée Marcadé - 80100 ABBEVILLE
Tél. : 03.22.24.10.04 - Fax : 03.22.19.22.74
contact@lentraidefamiliale.fr

Besoin d'aide à domicile ?



Vous propose **des solutions sur mesure**
pour vous et toute votre famille.

- ✓ Du **personnel qualifié** et disponible 7 jours sur 7 pour **vous accompagner**
- ✓ Une **astreinte téléphonique** pour être à **votre écoute**
- ✓ Des **permanences** dans divers cantons pour être **au plus proche** de vous

03.22.24.10.04

30-32 Chaussée Marcadé - 80100 ABBEVILLE
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

PERMANENCES

Béthencourt-sur-mer - Mairie
Le mardi de 11h30 à 17h30

Gamaches - 67 Rue Général-de-Gaulle
Le lundi de 13h30 à 17h00
le mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00

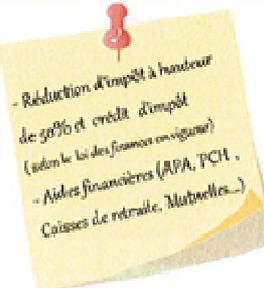
Hallencourt - Mairie
Le mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Pont-Rémy - 22 place de Maisniel de Sèveuse
Le mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Saint-Valéry-sur-Somme - Mairie
Le vendredi de 14h00 à 17h00



Représ. de l'Union Nationale de l'Étude
des Services aux Personnes et Familiales



Sauf mention contraire, crédit photo : Anne-Sophie Mauffré © UNA



Soyons des éco-citoyens ...

LES ECO-GESTES POUR FAIRE DES ÉCONOMIES ET AGIR POUR NOTRE ENVIRONNEMENT !



Éclairage :

- Remplacez les ampoules classiques par des ampoules basse consommation ou à LED.
- Pensez à toujours éteindre la lumière lorsque vous quittez une pièce.
- Essayez de valoriser au maximum la lumière naturelle dans votre habitation, en privilégiant par exemple des murs clairs ou en plaçant des miroirs pour réfléchir la lumière du soleil.
- Choisissez plutôt pour vos lampes des abat-jour clairs, qui conduiront mieux la lumière et renforceront la sensation de chaleur de celle-ci.
- Pensez à dépoussiérer régulièrement vos lampes.

Chauffage:

- Faites entretenir votre chaudière 1 fois/an par un professionnel qualifié : jusqu'à 12 % d'économie d'énergie.
- Baissez la température de vos radiateurs de 1 °C : 7 % de consommation énergétique en moins.



Salle de bain :

- Préférez la douche au bain : c'est 3 fois moins d'eau utilisée !
- Installez une douchette économique : 75% d'économie d'eau par an.
- Fermez le robinet pendant les actions quotidiennes (se raser, se brosser les dents, se laver les mains), c'est 40% d'économie d'eau par an.
- Installer des économiseurs d'eau sur vos robinets : un robinet mitigeur ou un mousseur vous procurera 10% d'économie d'eau.

Cuisine :

- Dégivrer votre réfrigérateur et congélateur 2 fois/an évite une surconsommation d'environ 30 %.
- Remplissez au maximum votre lave-vaisselle, privilégiez les programmes Éco et réduisez votre consommation d'électricité jusqu'à 45 %.
- Couvrez vos casseroles lors de la cuisson : 4 fois moins d'électricité ou de gaz consommés.
- Démarrez le nettoyage par pyrolyse de votre four après une cuisson (le four est déjà chaud !).



Salle, salon, chambre :

- Ne laissez pas vos appareils en veille et éteignez-les dès que vous n'en avez plus besoin car même éteints, ils consomment de l'électricité (ordinateur, imprimante, télé, chargeur ...) : jusqu'à 10 % d'économie d'énergie.
- Branchez vos appareils électriques à l'aide d'une multiprise pour pouvoir les éteindre simultanément.
- Préférez un ordinateur portable plutôt qu'un poste fixe : jusqu'à 80 % d'économie d'énergie.

Machine à laver :

- Remplissez au maximum votre machine à laver et privilégiez un lavage à 30°C : 3 fois moins d'énergie qu'un lavage à 90°C.
- Privilégiez les programmes Éco, vous réduirez votre consommation d'électricité jusqu'à 45 %.
- Programmez votre essorage au maximum pour réduire le temps de séchage.





*Le petit Bouvaincourtois
Votre bulletin municipal*

